



Carte Environnementale



PLAN

Porter à Connaissance pour la procédure de planification Urbanisme

Pour information

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Carte dessinée le : 28/10/2011
Echelle : 1:14 000ème
Sources : Dctm 59, Dreal Nord Pas-de-Calais
© Scan 25 Ign - PPage
Email : dttm-nord@nord.gouv.fr

Limite communale de SAILLY-LEZ-CAMBRAI

Infrastructures

Etablissements industriels / sols pollués

Risques

Installation Classée pour la protection de l'Environnement
Source : Dreal - Agre - Alimentaire S.A.S.

Inventaire Cavité Souterraine
Source : Sotica - Birge



Voies Bruyantes - Secteur de bruit

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Ce secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.

Quelles sont les infrastructures concernées ?

- les routes et axes routiers plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer structurantes de plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun ou site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (dès publication de l'acte d'ouverture d'enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU) ou instance d'un projet d'intérêt général.

